



Evaluation à mi-parcours du projet : Intensification de la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants dans la préfecture de l'Ogou, Togo

RAPPORT SYNTHÈSE

Mars 2022

Equipe d'évaluateurs

1. **M. Koffi Blewussi Tekou** (Consultant principal, chef de mission)
2. **Mme Dede Abavigan Houedakor** (Spécialiste droits et protection de l'enfant)
3. **Mme Kiyiébe Baman Kouak** (Data Manager)

Sommaire

Introduction.....	3
I- Contexte et justification de l'évaluation	3
II- Objectifs de l'évaluation	3
III- Méthodologie	4
IV- Principaux résultats	4
4.1. Pertinence et cohérence du projet	4
4.2. Efficacité dans la mise en œuvre du projet à mi-parcours	5
4.2.1. Niveau de réalisation des activités.....	5
4.2.2. Niveau de progrès vers la réalisation des résultats.....	5
<i>Niveau de réalisation du résultat attendu 1</i>	5
<i>Niveau de réalisation du résultat attendu 2</i>	7
<i>Niveau de réalisation du résultat attendu 3</i>	8
4.3. Efficience.....	9
4.4. Effets potentiels du projet à mi-parcours.....	9
4.5. Partenariat et suivi-évaluation	11
4.6. Durabilité	11
4.7. Succès, échecs, facteurs favorables et défavorables.....	11
4.8. Leçons apprises	12
Conclusion	13
Recommandation.....	13

Introduction

Le présent rapport est la synthèse du rapport global finale de l'évaluation à mi-parcours du projet « Intensification de la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants dans le district d'Ogou, Togo » de SOS Villages d'Enfants Togo. Il s'agit d'une évaluation indépendante conduite en janvier 2022 dans neuf (09) communautés bénéficiaire.

Ce court rapport est rédigé en français et est destiné aux communautés bénéficiaires.

I- Contexte et justification de l'évaluation

SOS Villages d'Enfants Togo, une organisation sociale de protection des enfants met en œuvre depuis janvier 2020 grâce à l'appui financier du Ministère des Affaires Etrangères de l'Islande, et de SOS Villages d'Enfants Islande, le projet intitulé « Intensification de la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants dans le district d'Ogou » pour contribuer à la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants au Togo. La préfecture de l'Ogou est caractérisée par une population estimée à 226 308 habitants, dont 51% de femmes (RGPH 2010), et 54% de moins de 19 ans. Elle constitue une plaque tournante pour les transporteurs routiers et une zone où se produisent des abus liés au trafic d'enfants et à l'exploitation sexuelle et économique des enfants. Le chef-lieu de cette préfecture, Atakpamé, est une zone cosmopolite où vivent des personnes originaires du Bénin, du Nigeria et du Ghana et où les activités commerciales sont très développées. Le trafic d'enfants, notamment l'exploitation sexuelle, est récurrente dans cette localité, même s'il n'existe pas de statistiques fiables ou précises sur le nombre total de victimes d'exploitation sexuelle et autres abus, car de nombreux cas ne sont pas signalés et s'ils le sont, ils sont souvent traités au sein de la famille ou de la communauté. Néanmoins, une donnée existante qui peut expliquer la situation est le nombre de filles tombées enceintes en milieu scolaire entre 2017 et 2018, que le ministère des Enseignements primaire et secondaire avait estimé à 3343 dont 636 dans la région des Plateaux qui abrite la préfecture de l'Ogou. Les auteurs de ces grossesses sont des élèves hommes, des apprentis hommes, des conducteurs de taxi-moto, des enseignants, des hommes exerçant d'autres professions (mécaniciens, tailleurs, etc.) et d'autres fonctionnaires et employés d'ONG/associations et du secteur privé. Cette situation reste préoccupante et des mesures ou actions sont indispensables.

Le projet de SOS Villages d'Enfants Togo est donc élaboré et mis en œuvre pour la période janvier 2020-décembre 2022 afin d'assurer la prévention de l'exploitation sexuelle des enfants ainsi que la prise en charge et le soutien des enfants, notamment des filles, qui ont été exploités sexuellement. Le projet a ciblé huit communautés mais finalement neuf communautés sont couvertes, à savoir Afeye Kpota ; Adougbelan; Kamina-Agbonou; Talo-Alafia; Gléi; Matekpo; Akpan; Okougnohou et Ilama.

Dix-huit mois après le début de mise en œuvre du projet, il est important de procéder à une évaluation à mi-parcours afin de mesurer ses performances et de tirer les enseignements nécessaires pour obtenir les changements attendus.

II- Objectifs de l'évaluation

L'évaluation à mi-parcours vise deux objectifs principaux : la responsabilisation et l'apprentissage organisationnel. Elle doit fournir des preuves du niveau de mise en œuvre des paquets d'activités correspondants et permettre de revoir et de renforcer les stratégies de mise en œuvre qui ont été mises en place

L'objectif général de l'évaluation est de porter un regard objectif sur la conduite globale du projet et de générer des enseignements pour SOS Villages d'Enfants Togo ainsi que pour les donateurs.

Spécifiquement, il s'agit de : (i) déterminer dans quelle mesure les interventions du projet ont effectivement contribué à améliorer la prévention de l'exploitation sexuelle des enfants et la prise en charge des enfants et adolescents, en particulier les jeunes filles, victimes d'exploitation sexuelle, dans huit communautés du district d'Ogou au Togo ; (ii) mesurer l'adéquation et la qualité des mécanismes de coordination entre parties prenantes et entre agences mis en place au niveau national pour maximiser l'efficacité des interventions; (iii) évaluer l'engagement de SOS Villages d'Enfants Islande, leur

additionnalité en tant que donateur de l'intervention au-delà du financement ; (iv) identifier les leçons apprises, documenter les bonnes pratiques et générer des connaissances afin d'affiner le modèle et l'approche du projet ; (v) déterminer le niveau de réalisation des objectifs pour chaque indicateur ; (vi) élaborer des recommandations (stratégiques et opérationnelles) pour améliorer la qualité de la mise en œuvre et la probabilité d'atteindre les résultats du projet.

III- Méthodologie

En dehors des données extraites des documents et surtout des rapports d'activités, il a été procédé à la collecte des données quantitatives et qualitatives dans les neuf (09) communautés bénéficiaires du projet. Les personnes bénéficiaires directement ou indirectement du projet suivantes ont été interrogées :

Groupe cible	Nombre personnes enquêtés	Total prévu	Taux de couverture
Parent dans les ménages	102	95	107%
Enfants dans les ménages	100	95	105%
Membre de Groupes d'Epargne (GE)	42	42	100%
Acteurs communautaires	48	46	104%
Enquête quantitative	292	278	105%
Entretien semi-structuré	50	51	98%
Discussion de groupe (Cadre H)	5	5	100%
Etude de cas	10	9	111%

IV- Principaux résultats

Les constats et conclusions à l'issue des analyses des données sont :

4.1. Pertinence et cohérence du projet

Il ressort de la comparaison des différents documents du projet avec les contextes au niveau national et local que les objectifs visés par le projet, ses stratégies et activités répondent aux besoins du Togo en matière de protection des droits de l'enfant. Le projet répond en outre aux problèmes de pauvreté, de faible pouvoir économique des parents qui limite leurs autorité et capacités à s'occuper de leurs enfants, au manque de mécanismes de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants dans les communautés dans la zone du projet, au problème de la recrudescence des cas d'abus sexuels et de grossesses précoces enregistrées dans la zone ; aux besoins des victimes et des familles pauvres et vulnérables de disposer des moyens pour faire face aux procédures judiciaires, prises en charges sanitaires et psychologiques et maintien des enfants dans le cursus scolaire et en apprentissage

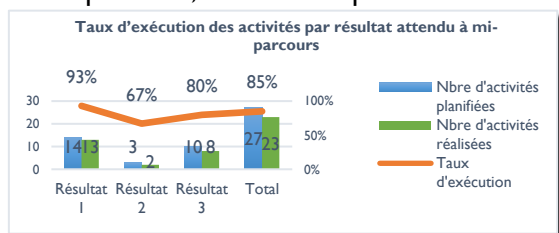
En outre, le projet se repose sur les orientations contenues dans le code de l'enfant en ses articles 276, 353, 387, 389 à 398, le Plan National de Développement (PND 2018-2022) dans son axe stratégique 3 ; les ODD 1, 3 et 5, la charte africaine des droits et du bien-être de l'Enfant ainsi que sur la politique de développement international du gouvernement islandais.

Les données de terrain révèlent que le projet vient renforcer ou compléter d'autres interventions de protection de l'Enfant de SOS Villages d'Enfants Togo développées dans certaines communautés de la zone du projet mais également, les actions d'autres acteurs intervenants dans les domaines de protection des droits de l'enfant ou de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants (l'Etat, OSC).

4.2. Efficacité dans la mise en œuvre du projet à mi-parcours

4.2.1. Niveau de réalisation des activités

A mi- parcours, les activités prévues ont été exécutées à 85%. L'efficacité dans la mise en œuvre des différentes activités planifiées est marquée par la réalisation de 13 activités sur 14 planifiées sous le résultat 1, de 2 activités sur 3 planifiées sous le résultat 2 et de 8 activités réalisées sur les 10 prévues sous le résultat 3.



4.2.2. Niveau de progrès vers la réalisation des résultats

Le niveau de réalisation des résultats attendus est au-delà de 100% pour le résultat 1 ; pour le résultat 2, sur les 5 indicateurs, 2 sont réalisés à 100% pendant que 2 indicateurs ont été réalisés respectivement à 63,4% et 32,5% et le dernier indicateur non réalisé. Enfin par rapport au résultat 3, le seul indicateur rapporté a été réalisé et 39 cas de grossesses ont été signalés mais les 2 autres n'ont pas été réalisés.

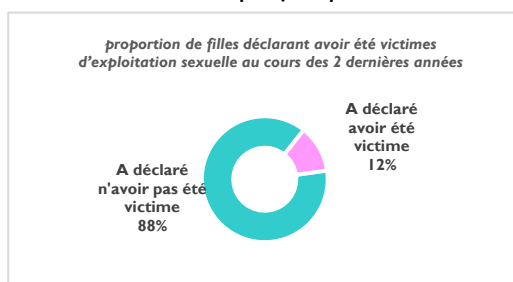
Résultats	Nbr Indicateurs	Niveau de réalisation
Résultat 1	5	✓ Tous réalisés au-delà de 100%
Résultat 2	5	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 2 indicateurs réalisés à 100% ✓ 1 réalisé à 63,4% ✓ 1 réalisé à 32,5% ✓ 1 non réalisé
Résultat 3	3	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 1 seul indicateur rapporté a été réalisé (39 cas de grossesses signalés) ✓ 2 non réalisés

✚ Niveau de réalisation du résultat attendu I

4.2.2.1. Mécanisme communautaire de protection de l'Enfant et cas d'exploitation sexuelle rapportés

Les données au niveau du premier résultat attendu montrent que des mécanismes communautaires de prévention et de prise en charge des cas sont mis en place. Dans la zone du projet, on dénombre 9 Comité de Protection de l'Enfant (CPE) ; 16 super nagan et 10 clubs de santé dans les écoles. Par ailleurs, il est noté une augmentation des dénonciations de cas d'exploitation sexuelle car de 49 cas en 2020, on est arrivé à 73 cas en 2021 soit une réduction de 91% en 2020 et de 86% au 1er semestre 2021 par rapport à ce qui est prévu.

Il ressort de l'enquête menée auprès des ménages dans les communautés du projet que 12% des filles interrogées ont affirmé avoir été victimes d'exploitation sexuelle et parmi les garçons enquêtés, aucun n'a déclaré avoir été victime d'exploitation sexuelle. Parmi les filles victimes, 13,7% ont l'âge compris entre 15 et 18 ans et 6,7% ont 10-14 ans. Les plus âgées sont plus victimes que les moins âgées, car leurs proportions représentent. Les filles vivant en milieu rural ont plus déclaré avoir été victimes (16,2%) que celles vivant en milieu urbain (6,9%).



Les types d'exploitation sexuelle les plus survenus dans la zone sont évoqués le viol car mentionné par 50% des filles victimes suivi de rapport sexuel forcé, rapport sexuel transactionnel et le mariage forcé évoqués respectivement par 25%, 12,5% et 12,5%.

En termes de conséquences suite aux exploitations sexuelles, 75% des filles victimes ont évoqué les conséquences psychologiques, 50% des conséquences sociales surtout des perturbations du cursus scolaire et 25% ont parlé des conséquences sanitaires.

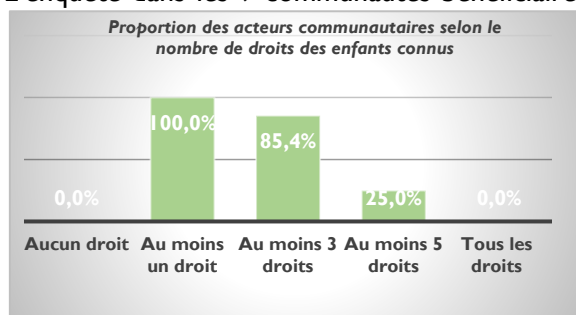
Des situations conflictuelles entre les familles, des disputes dans les couples conduisant parfois à des séparations et la perte de la valeur de la famille vis à vis de sa communauté sont des conséquences subies par les familles et les communautés suite aux cas d'exploitation sexuelle des enfants.

4.2.2.2. Connaissance des droits de l'enfant et de la protection de l'enfance

Selon des données, les acteurs communautaires et la population ont de plus en plus des connaissances sur les droits et principes de protection de l'enfant.

Le projet a formé 135 membres de CPE dont 37% sont des femmes, sur les droits de l'enfant, la dénonciation des abus, l'exploitation sexuelle, le Code de l'Enfant et la politique de protection de SOS Villages d'Enfants dans 8 communautés : Afeye kpota, Adougbelan, Kamina-Agbonou, Talo-Alafia, Gléï, Matékpo, Akparé et OKougnohou,

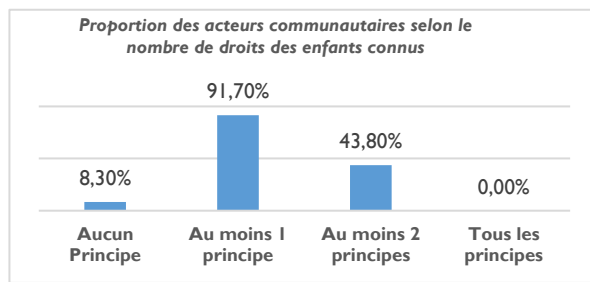
L'enquête dans les 9 communautés bénéficiaires révèle que sur 10 droits fondamentaux de l'enfant



(selon l'Unicef¹), tous les acteurs communautaires formés enquêtés ont pu citer spontanément un droit de l'enfant et 85,4% ont cité au moins trois droits ; 25% ont cité au moins 5 droits. Aucun enquêté n'a pu citer tous les dix droits de l'Enfant qui ont été considérés dans le cadre de l'évaluation. Les acteurs de sexe féminin ont à 86,7% cité au moins 3 droits contre 84,8% de sexe masculin. La connaissance d'au moins 5 droits est de 20% et 27,3% chez respectivement les femmes et les

hommes. Les membres de CPE sont plus nombreux à connaître au moins 3 droits (92,9%) que les leaders communautaires (82,4%).

Aucun acteur communautaire formé enquêté n'a pu citer tous les 4 principes de l'enfant sur lesquels a porté l'évaluation, mais 9 acteurs sur 10 connaissent au moins un principe et 43,8% au moins de 2 principes. Parmi les enquêtés, 8,3% ne connaissent aucun principe.



Trois droits de l'enfant sont plus connus par les membres de CPE et leaders communautaires : Le droit à l'éducation (95,8%), le droit à la santé (89,6%) et le droit de vivre avec sa famille (60,4%). Les droits les moins cités sont : Le droit à une sphère privée, le droit à des soins spécifiques en cas de handicap et le droit à la non-discrimination sont les moins cités, respectivement 4,2%, 6,3% et 8,3%.

Au niveau des principes, celui portant sur "La vie, la survie et le développement de l'enfant" est plus connu car 75% l'ont cité. L'intérêt supérieur de l'enfant, la non-discrimination et la participation sont respectivement mentionnés par 27,1%; 22,9% et 18,8%.

4.2.2.3. Prise en charge des victimes d'exploitation sexuelle

Au cours du projet, quatre types de prise en charge sont faits pour réduire les conséquences sur les victimes, notamment la prise en charge psychologique/psychosociale ; la prise en charge médicale ; la prise en charge juridique et l'insertion scolaire et professionnelle.

Les données montrent que 77 filles victimes d'exploitation sexuelle ont bénéficié des appuis psychosocial/ psychologique et médical à raison de 49 en 2020 et 28 au 1er semestre 2021. Par ailleurs, 30 jeunes filles ont été accompagnées dans leur orientation et leur réinsertion professionnelle (14 en 2020 et 16 au 1er semestre 2021); 29 filles ont été soutenues pour retourner à l'école ; 3 filles soutenues pour le dépôt des plaintes contre leurs agresseurs.

¹ <https://www.childsrighs.org/documents/sensibilisation/fiches-pedagogique/convention-illustree.pdf>

Certaines difficultés d'ordre communautaire et institutionnel sont rencontrées dans l'accompagnement juridique. Il s'agit des préventeurs socio-culturels qui sont plus favorables aux règlements à l'amiable et à la préservation des liens familiaux que des poursuites judiciaires des auteurs. Au niveau institutionnel, l'influence de certaines autorités qui découragent ou font abandonner les procédures judiciaires par certaines familles qui subitement arrêtent de collaborer avec le projet. Un acteur par exemple dans sa déclaration doigtait une autorité judiciaire dans ce sens en disant :

...Oui beaucoup de blocages sur le terrain par rapport à l'accompagnement juridique car les autorités qui devraient encourager les parents à faire des poursuites pour des cas d'exploitation sexuelle sur leurs enfants mais c'est plutôt eux qui poussent les parents à des négociations à l'amiables.

Des avantages sont tirés de la mise en œuvre du projet et portent particulièrement sur les prises en charge, qui ont minimisé les conséquences négatives sur la vie des enfants ayant été victimes d'une exploitation sexuelle. Certains témoignages recueillis chez des enfants victimes sont les suivants :

"Après qu'un homme a profité de moi sexuellement par force, SOS a pris soin de moi à travers les médicaments et les fournitures. Ils nous ont donné une somme d'argent qui s'élève à 40 000f pour le soutien". (Fille de 12 ans, élève, bénéficiaire du projet dans le canton d'Akparè).

"Quand je suis ramenée, la maman (super nagan) a discuté avec ma mère puis avec moi et m'a amené à SOS. Ils m'ont amené à l'hôpital pour des tests de grossesses et de maladies. Le premier test de VIH était positif et on a refait et le résultat était négatif. J'ai été placé en apprentissage (tresse). Ma mère m'a amené en apprentissage et les gens de SOS étaient là pour la prise en charge. Ma mère, SOS, ont signé l'engagement mais il reste l'argent du contrat qui n'est pas encore versé". (Fille de 16 ans, apprenti, bénéficiaire du projet dans la localité de Kamina Agbonou).

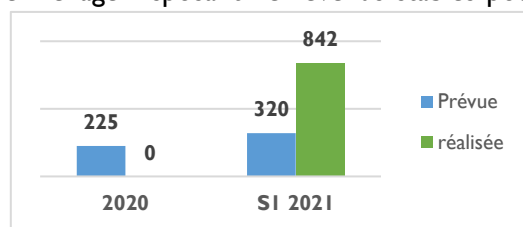
4.2.2.4. Besoins non satisfaits des enfants

L'évaluation a révélé certains besoins qui ne sont pas satisfaits chez les enfants les plus vulnérables. Il s'agit des besoins alimentaires, le besoin de renforcer davantage les sensibilisations et l'éducation de sur des thématiques spécifiques de la santé sexuelle et reproductive, l'empowerment et la capacité de décision.

✚ Niveau de réalisation du résultat attendu 2

Il a été étudié les pratiques parentales et le nombre de ménage disposant de revenus stables pour s'occuper de leurs enfants; le nombre de groupes d'épargne (GE) en place et leur fonctionnalité

Le projet a formé 842 parents sur les pratiques parentales, malgré que l'activité prévue en 2020 n'ait pas été réalisée pour cause de la COVID-19



Plus de GE que prévus ont été mis en place par le projet à mi-parcours car au total 40 GE créés contre 32 prévus. Le nombre de GE varie d'une communauté à une autre comme affiché dans le tableau ci-après.

Localité	Nombre total de GE en place	Localité	Nombre total de GE en place
1. Adougbélan	02	6. Matékpo	03
2. Akparè	07	7. Talo Alafia	01
3. Okougnohou	03	8. Kamina	03
4. Ilima	05	9. Aféyé-Kpota	10
5. Gléi	06		

Concernant la fonctionnalité des GE, Tous les GE disposent des organes (Présidence, Trésorerie, Secrétariat et détenteur de la clé de la caisse) pour assurer un bon fonctionnement.

"Oui, le président veille sur le groupe, ... le secrétaire remplit les carnets sans problème, enregistre tous et rend compte,...le trésorier aussi compte l'argent au vu de tous et garde bien l'argent ... et les détenteurs de clé aussi jouent pleinement leur rôle".

Certes, les responsables des organes sont disponibles pour le fonctionnement des GE, mais il est relevé qu'à cause des occupations des uns et des autres, ils délèguent parfois leur responsabilité à d'autres personnes. Par ailleurs, dans tous les GE visités, les témoignages font état de la prise de décision basée sur la concertation des membres et le respect de ces décisions par l'ensemble.

Dans la majorité des cas, les réunions sont régulièrement organisées, mais des témoignages font état de l'irrégularité quelques fois des membres. Dans ces groupes des pénalités sont instituées pour sanctionner les absences (par exemple paiement de 100 FCFA par absence dans certains GE).

Enfin, à travers les résultats, on remarque une augmentation du nombre de ménages disposant d'un revenu plus stable pour s'occuper de leurs enfants. Parmi les ménages membres de GE enquêtés, 67% ont déclaré disposer d'un revenu stable pour s'occuper de leurs enfants. Les témoignages suivants sont faits :

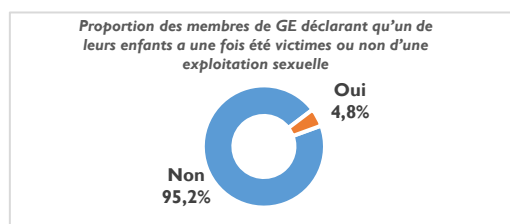
Il y a le marché et je fais plus de recettes que quand je vendais le gombo sec ce qui fait que j'économise. par exemple avant je ne pouvais pas donner l'écolage de mes enfants à la rentrée. mais j'ai pu le faire cette année. J'ai pu aussi faire un stock de maïs pour nourrir ma famille

Avec la diversité des activités, je gagne plus de bénéfices pour supporter mes enfants qu'avant.

"Avec les prêts j'achète des poissons à Nangbéto pour revendre au marché, il y a aussi du sodja et du maïs de mon champ que je vends

Grâce au stock, j'ai le produit à vendre à tout moment et j'arrive à subvenir aux besoins des enfants

Trente-cinq (35) parents membres de GE contre 206 parents prévus et 290 contre 264 prévus ont été formés respectivement en 2020 et en 2021 sur la parentalité responsable.

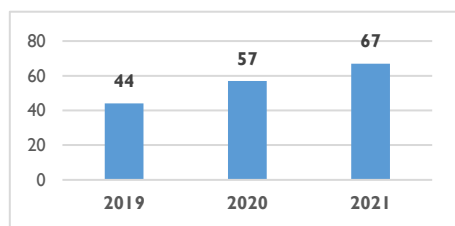


Par ailleurs, les données collectées sur le terrain révèlent que parmi 48 ménages visités, 2 ménages (soit 4,8%) ont déclaré qu'un de leurs enfants a une fois été victime d'une exploitation sexuelle au cours des deux dernières années. Parmi ceux-ci, un ménage a mentionné qu'il dispose d'une source de revenu.

✚ Niveau de réalisation du résultat attendu 3

Pour le niveau de progression pour le compte du troisième résultat attendu, les données du projet ont affiché 11 cas de grossesses notifiés en 2020 et 28 cas signalés en 2021. Les statistiques des écoles montrent également une augmentation de cas de grossesses dans les 10 établissements du projet. En effet, il a été enregistré dans ces écoles, 44 cas de grossesse en 2019, 57 cas en 2020 et 67 cas en 2021.

Même si on note une augmentation des cas de grossesses dans l'ensemble, une diminution est noté dans certaines écoles (Lycée de Gleï où les cas de cas de grossesses sont passés de 10 à 7 respectivement en 2019 et 2020 puis à 5 en 2021).



La situation d'augmentation des cas de grossesse enregistrés dans les écoles se justifieraient par des facteurs tels que l'effet de l'évolution technologique, l'insuffisance de contrôle parental sur les enfants et l'influence des pairs. Un acteur de la société civile et un directeur de collège respectivement disaient à ce sujet :

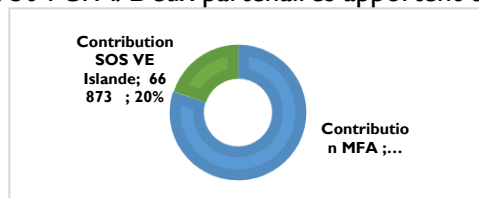
"..... Aujourd'hui dans les lycées et collèges et même dans les écoles primaires, les élèves veulent à tout prix expérimenter le sexe...j'ai eu du mal à écouter certaines jeunes filles entretenues dire « porter aujourd'hui une grossesse c'est normale et si l'autre a fait cela, pourquoi pas moi, faire un enfant au bas âge te libère.....".

"Toutes les filles veulent avoir des androïdes aujourd'hui. Elles sont capables de se donner aux hommes pour satisfaire leur besoin. Les parents, compte tenu de leur pauvreté n'arrivent plus à contrôler leurs filles qui ont plus d'ambitions qu'eux".

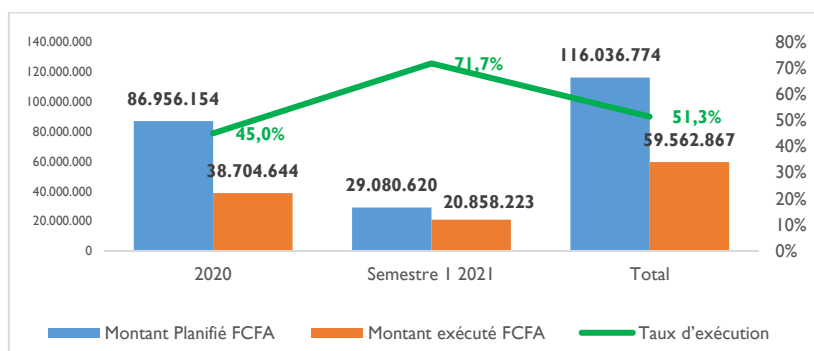
Conclusion partielle : Il ressort des données que le niveau de réalisation des cibles et des activités planifiées au cours des 18 premiers mois de mise en œuvre du projet indique que l'atteinte à termes des objectifs par le projet est possible mais à condition qu'une replanification soit faite pour rattraper les activités non réalisées ou reportées en raison de la crise de COVID-19.

4.3. Efficience

Le budget total du projet est de 334 363 Euro soit 219 327 750 FCFA. Deux partenaires apportent ce financement et il s'agit du Ministère des Affaires Etrangères de l'Islande et SOS Villages d'Enfants Islande. La part de contribution de chacun est respectivement de 80% et 20% comme indiqué sur le graphique



Sur le budget total, 176 897 euro soit 116 036 825 FCFA ont été planifiés et décaissés pour l'exécution des activités à réaliser à mi-parcours à savoir de janvier 2020 à juin 2021. Le taux d'exécution de ce budget est 51% sur cette période



Le niveau faible d'exécution budgétaire serait dû au retard dans le démarrage des activités, mais surtout au contexte sanitaire lié à la COVID-19 entraînant le report de certaines d'activités.

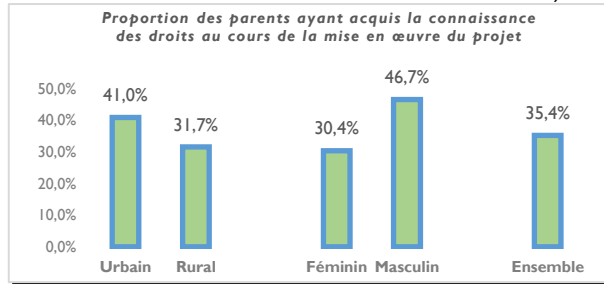
A l'analyse, l'évaluation a remarqué que moins de ressources financières ont été utilisées (51%) mais plus d'activités programmatiques ont été réalisées (85%). Plusieurs situations et stratégies ont permis l'utilisation de peu de ressources financières pour former plus de personnes que prévu; l'utilisation des ressources humaines communautaires et de SOS Villages d'Enfants Togo pour certaines activités au lieu de solliciter les expertises externes plus coûteuses; le changement de stratégies dans la mise en œuvre de certaines activités et la réduction du nombre de jours de séjour des victimes dans les maisons de transit.

Les données montrent que peu de ressources humaines et matérielles ont été mobilisées et utilisées car constituées de 2 motos et ordinateurs, d'un coordonnateur et de 2 animateurs. En comparant le nombre de localités (09) et la diversité des groupes cibles dans chacune des localités avec l'effectif du personnel, il ressort un peu une inadéquation. Malgré tout, une utilisation rationnelle des ressources a été faite pour produire les résultats enregistrés.

4.4. Effets potentiels du projet à mi-parcours

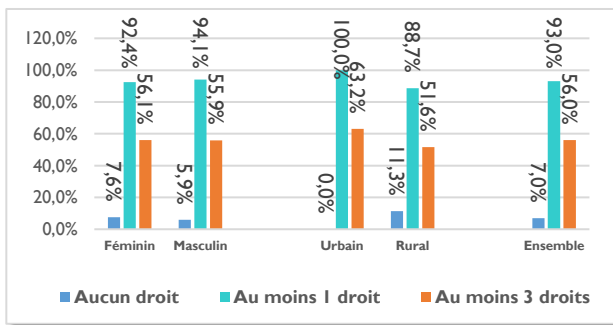
Après 18 mois de mise en œuvre du projet, certains changements sont déjà perceptibles dans les communautés d'intervention. Les plus remarquables sont :

- ✓ L'amélioration des connaissances chez les parents et chez les enfants sur les droits et les principes de protection de l'enfant. Sur 10 parents interrogés dans les ménages, 5 (51%) connaissent au moins trois droits de l'enfant et ce niveau (53,3% chez les hommes et 50% chez les femmes). Au niveau des enfants, 56% (56,1% chez les filles et 55,9% chez les garçons) connaissent également au moins 3 droits. Les données montrent que 35,4% des parents (46,7% d'hommes et 30,4% de femmes) et 24,7% des enfants (26,2% chez les filles et 21,9% chez les garçons) ont acquis leurs connaissances sur les droits des enfants au cours de la période de mise en œuvre du projet.

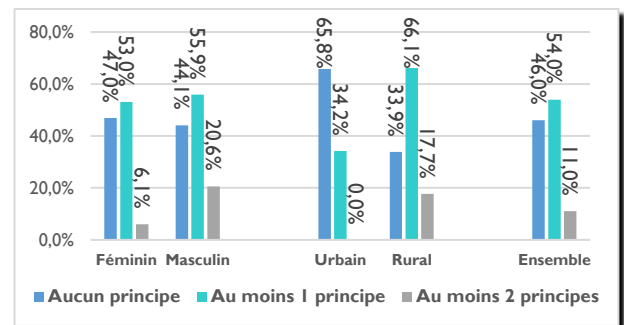


- ✓ Par rapport aux principes de protection de l'enfant, 21,6% des parents (33,3% d'hommes et 16,7% des femmes) et 11% des enfants (6,1% de filles et 20,6% de garçons) connaissent au moins 2 principes de protection de l'enfant. Chez 44,8% des parents et 43,4% des enfants, c'est durant la période de mise en œuvre du projet que cette connaissance a été acquise. Il est toutefois noté que la connaissance des droits de l'enfant paraît meilleure que la connaissance des principes de protection de l'enfant que ce soit chez les parents et chez les enfants.

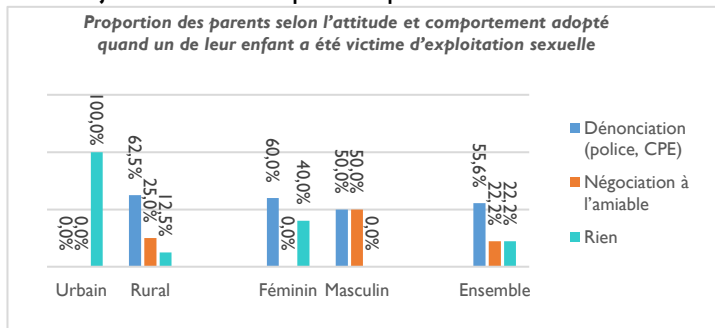
Proportion des enfants selon leurs connaissances des droits



Proportion des enfants selon leurs connaissances des principes



- ✓ En termes de changement d'attitude et de comportement, les cas d'exploitation sexuelle sont de plus en plus rapportés au sein de la population passant de 49 cas en 2020 à 73 au 1^{er} semestre 2021. Au sein de la population, 55,6% des parents (60% de femmes et 50% d'hommes) ont déclaré avoir dénoncé lorsqu'un de leurs enfants a été victime d'exploitation sexuelle. Ce changement de comportement est également noté chez les enfants ayant été victimes d'exploitation où 50% ont affirmé avoir adopté des comportements de dénonciation lorsqu'ils avaient été abusés en informant leurs parents. Toutefois, l'évaluation relève que les différents attitudes et comportements semblent être toujours influencés par des pesanteurs socio-culturelles notamment la négociation à l'amiable



pour garder les liens sociaux, les médisances et commérages de la société, la conservation des liens familiaux, la peur de l'auteur de l'exploitation sexuelle et de son entourage, les croyances d'être attaqué spirituellement, la protection de l'image de la victime et de sa famille ; etc.

"J'ai eu mal et j'ai raconté cela à mon père à son retour et lui ai montré le drap taché. Mon papa s'était fâché et m'a insulté et a dit que je ne suis pas son enfant. Présentement je suis avec une amie de ma maman. Mon papa en a parlé à notre pasteur qui a dit ça à l'église. Les gens de l'église ont conseillé papa de convoquer le monsieur mais le pasteur lui dit de régler ça à l'amiable. Les autres de la maison on fait semblant de ne rien apprendre et ne disent rien".

"Je me suis levée pour rentrer à la maison mais par honte je n'ai pas pu en parler à ma maman. Si en sortant je rencontre le monsieur, je change de chemin par honte. J'ai honte devant tous et je me sens triste parce que ma vie est gâchée. Ma maman lorsqu'elle a appris le problème s'est énervée d'abord contre moi parce que je l'ai caché et elle insulte le monsieur à chaque fois qu'elle le croise en chemin. Elle l'a convoqué chez son frère qui a demandé pardon et c'est fini comme ça"

4.5. Partenariat et suivi-évaluation

Un mécanisme de coordination associant plusieurs partenaires des communautés bénéficiaires, du secteur public et de la société civile ainsi que les PTF a été mis en place. La mise en place de ce cadre de suivi, de supervision et de coordination à travers l'implication à tous les niveaux des acteurs et des bénéficiaires du projet, ainsi que l'engagement et la forte participation de l'ensemble des acteurs a facilité la réalisation des résultats et l'atteinte des objectifs du projet. Si le mécanisme de suivi et de coordination a été régulier au niveau communautaire avec une forte implication de l'équipe de gestion du projet, il a manqué de régularité à certains niveaux, en particulier l'insuffisant engagement des partenaires du secteur public dans le suivi de la mise en œuvre des activités sur le terrain.

L'évaluation relève en outre que le système de suivi-évaluation en place est basé sur un cadre logique, un cadre de résultats, des plans d'action annuels, des outils de suivi-évaluation, le plan de suivi des indicateurs et le plan opérationnel tous bien élaborés. Le cadre a été également marqué par la formation de l'équipe du projet sur les outils de suivi/évaluation et sur la gestion axée sur les résultats (GAR), organisée par la coordination nationale afin de mieux suivre la mise en œuvre du projet, mais, la formation du personnel de mise en œuvre du projet sur le volet judiciaire et droit a été insuffisante. Enfin, les données ont montré l'insuffisante gestion régulière des bases de données et leurs accessibilités par manque d'un poste de suivi-évaluation devant permettre une meilleure mise en œuvre des différents outils et plan de suivi-évaluation

4.6. Durabilité

Certains éléments ont été remarqués dans les communautés qui montrent que les acquis pourront être pérennes. Il s'agit de : l'existence dans chaque communauté des acteurs communautaires formés et ayant acquis des savoirs faire; la mise en place dans les communautés des groupes d'épargne (GE) qui assurent l'autonomie financière des parents membres de GE ce qui permettra la prévention et la prise en charge de leurs enfants victime de l'exploitation sexuelle; l'existence d'un réseau d'acteurs expérimentés grâce au partenariat développé par le projet.

Certes ces mécanismes existent mais ils sont à leur début et présentent quelques éléments de fragilité. Ils devront être davantage solidifiés avant la fin de la mise en œuvre du projet pour plus de garantie de durabilités.

4.7. Succès, échecs, facteurs favorables et défavorables

Forces

- Stratégies de réorganisation des sessions de sensibilisation en petits groupes, de la reprogrammation de certaines activités développées par la coordination afin de contourner l'impact de l'état d'urgence sanitaire et les restrictions à cause de la COVID-19 ;
- Stratégies de sensibilisation développées malgré les pesanteurs socio-culturelles toujours présentes dans la zone du projet, pour atteindre les communautés et augmenter leurs connaissances, provoquer un début de prise de conscience au sein de la population ;
- Approches communautaires développées par le projet en créant une certaine solidarité chez les populations, dynamiser l'autorité parentale dans les ménages ;
- Identification des acteurs appropriés dans les communautés et mise en place des mécanismes communautaires de prévention de l'exploitation sexuelle et de prise en charge des victimes ;
- Dispositifs mis à la disposition des communautés pour faciliter les dénonciations et la prise en charge des enfants victimes d'exploitation sexuelle ;
- Renforcement du personnel du projet sur la politique de protection de l'enfant de SOS Villages d'Enfants ;

- Solidarité de l'équipe de coordination et le travail en équipe marqués par le partage des réussites mais surtout des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des activités sur le terrain ainsi que des voies et moyens pour les contourner.

Les faiblesses:

- Insuffisance de capacité dans la réalisation budgétaire au cours de la première phase de mise en œuvre du projet, car sur les budgets prévus, 45% et 71% ont été dépensés respectivement en première année et au premier semestre de la deuxième année;
- Beaucoup de témoignages sont faits sur la fuite des auteurs des exploitations sexuelles des enfants car le projet n'a pas réussi à développer un système d'interpellation des auteurs ou de moyens pour empêcher leur fuite;
- Insuffisante proportion de filles prévues être touchées par le projet alors que les filles semblent être plus exposées au phénomène de l'exploitation sexuelle que les garçons ;
- Manque d'actualisation du document de projet prenant en compte le contexte changeant de COVID-19 ;
- Le projet n'est pas arrivé à faire éviter la lenteur dans la dénonciation des cas, parfois du traitement judiciaire de certains cas ;
- Protection de certains auteurs d'abus sexuel dans la communauté ;
- Persistance de pratiques culturelles néfastes au sein des communautés qui ont empêché la dénonciation et la poursuite des auteurs n'a pas pu être annihilée ;
- Insuffisance de motivation financière des membres des CPE, animateurs communautaires et super nagan, encadreurs et membres de clubs de santé et de droits ;
- Dissimulation ou le non signalement de certains cas d'abus sexuels.

Facteurs défavorables :

- Le problème de justice sociale, car lorsque des plaintes sont introduites pour abus sexuels, les acteurs sont confrontés à des difficultés liées aux interventions de tous bords tendant à faire retirer ces dossiers du circuit. Les familles également subissent des pressions afin de procéder à des règlements à l'amiable avec les auteurs des violences sur leurs enfants ;
- Sous l'effet des pressions, certains auteurs sont parfois relâchés après leur interpellation. Ce qui fait que d'une part, les victimes et survivants se retrouvent confrontés aux mêmes auteurs qui constituent des sources d'insécurité décourageant parfois les autres victimes et leurs familles, d'autre part les acteurs et partenaires impliqués dans la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants baissent les bras ;
- L'insuffisante participation au suivi et coordination des services sectoriels partenaires du projet n'a pas permis de créer une force préfectorale et régionale de pression pour le plaidoyer en vue de régler le problème d'influence des pesanteurs socio-culturels sur les procédures judiciaires ;
- Le fait que certaines familles de victime généralement sans moyen abandonnent les procédures judiciaires qui ne peuvent être traitées qu'à Lomé. Atakpamé ne disposant que de tribunal de deuxième instance.

4.8. Leçons apprises

Plusieurs leçons et bonnes pratiques découlent de la mise en œuvre à mi-parcours du projet en particulier la pertinence et l'efficacité des approches développées, qui ont permis l'adhésion des communautés bénéficiaires. Il s'agit de l'approche Groupes d'Épargne (GE) qui semble répondre efficacement aux problèmes de vulnérabilité économique des parents ; de l'approche super nagan qui a mis en confiance les enfants et les victimes d'exploitation sexuelle. De plus, les différentes prises en charge développées au cours du projet ont aidé des victimes à réduire les conséquences de l'exploitation sexuelle en leur permettant de poursuivre leurs études ou de s'orienter vers l'apprentissage.

Même si la population semble adhérer au projet, les attitudes dans les dénonciations des cas ainsi que des auteurs des victimes d'exploitation sexuelle semblent être toujours influencées par les pesanteurs socio-culturelles qui doivent être spécifiquement étudiées à travers une étude purement qualitative ;

Contre toute attente, l'approche d'assistance financière aux victimes semble créer au sein des communautés d'autres compréhensions et des attitudes de la recherche d'intérêt. Cette situation qu'on peut qualifier d'effets inattendus négatifs peut déboucher plutôt sur le développement du phénomène d'exploitation sexuelle au lieu de le réduire.

Conclusion

Dans l'ensemble, les données montrent une bonne évolution dans la mise en œuvre du projet et le niveau des indicateurs assurent des perspectives encourageantes pour l'atteinte des résultats attendus du projet ainsi que des objectifs assignés.

Les effets de divers renforcements de capacités et des sensibilisations se manifestent par l'accroissement des connaissances sur les droits et les principes de protection de l'Enfant même si les principes de protection de l'enfant ne sont pas autant connus que les droits de l'enfant. Il découle de ces connaissances, une prise de conscience progressive dans les communautés, traduisant des dénonciations de plus en plus des cas d'exploitation sexuelle des enfants qui surviennent dans la zone du projet. De plus, l'approche de groupe d'épargne développée par le projet a suscité une très bonne adhésion au sein de la population et semble être la stratégie répondant au mieux aux besoins des parents dans une zone marquée par une pauvreté grandissante. Grâce au projet plusieurs ménages ont déclaré avoir amélioré et stabilisé leur revenu ce qui leur permet d'assurer leurs responsabilités vis-à-vis de leurs enfants.

Recommandation

Au vue des limites encore relevées hormis les résultats positifs enregistrés jusqu'alors, des recommandations stratégiques et opérationnelles suivantes sont formulées dans la perspective d'une bonne poursuite de la mise en œuvre du projet permettant l'atteinte de tous les résultats et objectifs assignés :

Recommandations stratégiques

- SOS Villages d'Enfants Togo doit définir un mécanisme avec les partenaires sectoriels pour le remplacement rapide des points focaux au niveau des structures lorsque des mutations des anciens points focaux surviennent et veiller également au transfert des dossiers du projet afin de garantir la continuité dans les résultats ;
- SOS Villages d'Enfants Togo et les différents partenaires sectoriels (DRE, DRS, DPAS, Tribunal de deuxième instance d'Atakpamé, la police d'Atakpamé et les ONG) doivent clairement repréciser les engagements vis à vis du projet particulièrement par rapport au suivi des indicateurs du projet ;
- La coordination du projet doit renforcer sa stratégie de suivi au niveau des partenaires en mettant à leur disposition des outils de suivi développés dans le cadre du projet avec des périodicités de leur rapportage ;
- SOS Villages d'Enfants Togo doit réétudier la possibilité de transformer en ressources matérielles ou techniques, son approche d'appui financier (remise de l'argent cash) aux enfants victimes ;
- Le projet pourrait profiter du cadre de concertation et s'associer à d'autres réseaux de pression existants notamment GF2D, WILDAF, Unicef, Plan International Togo pour définir un plan d'action de plaidoyer afin d'influencer le cadre politique de protection de l'enfant et mieux prendre en compte les lacunes dans les procédures judiciaires de traitement des dossiers de cas d'exploitation, rencontrées dans le cadre de la mise en œuvre du projet ;
- Le projet devra renforcer la capacité des acteurs communautaires à développer des stratégies de plaidoyer en direction de l'administration communale pour leur engagement dans la mobilisation des ressources locales pour la lutte contre le phénomène d'exploitation sexuelle des enfants.

Recommandations opérationnelles

- SOS Villages d'Enfants Togo et ses partenaires financiers doivent poursuivre avant la fin du projet, les efforts de renforcement de capacités des mécanismes communautaires mis en place par le projet (encore fragiles), à travers l'approche faire-faire leur donnant davantage de capacités d'intervention durables;
- SOS Villages d'Enfants Togo doit mettre un focus sur la protection et ses principes au cours des prochaines activités de sensibilisations voire de renforcement de capacités pour maintenir le niveau

de connaissance pouvant provoquer de véritables changements de comportement durables au sein des communautés ;

- Le projet doit impliquer davantage le département de communication dans le suivi et la coordination des interventions sur le terrain au vu du niveau moyen de connaissances sur les principes de protection de l'enfant et le changement d'attitudes et de comportements qui demeure lent relevé dans les données de l'évaluation ;
- SOS VE Togo doit chercher des ressources additionnelles ou d'autres stratégies (réaffectation des lignes budgétaires sous dépensées) pour satisfaire les besoins de création de nouveaux GE dans les communautés qui n'en disposent pas et augmenter le nombre de groupes dans chaque localité pour faire bénéficier plus de ménages étant donné qu'il s'agit d'un effet positif du projet ;
- Vu le démarrage tardif qui a affecté le niveau de réalisation des activités, SOS VE Togo doit procéder à une replanification des activités en redoublant d'effort permettant de rattraper le niveau mais dans l'impossibilité, il doit formuler une demande d'avenant de prolongement d'au moins un trimestre ;
- Le projet doit renforcer son mécanisme de gestion des données en disposant d'un tableau de bord dynamique pour le suivi des résultats et des bénéficiaires du projet ;
- Le projet doit envisager créer un poste de suivi-évaluation pour renforcer la gestion des données ;
- Le projet doit augmenter à 4 le nombre des animateurs pour davantage de suivi et de qualité dans les données et la supervision ;
- Le projet doit orienter les sensibilisations en expliquant et en adaptant le contenu des messages sur le droit des enfants vu la persistante des pesanteurs socio-culturelles ;
- SOS VE Togo doit mobiliser des ressources pour réaliser une étude qualitative sur les valeurs socio-culturelles qui entravent la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants dans la zone du projet ;
- SOS VE Togo doit continuer une bonne communication avec les partenaires financiers sur toutes les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre, particulièrement sur les retards et les risques ainsi que les solutions préconisées pour les ajuster.